REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

: 13 AVRIL 2018

MEMBRES EN EXERCICE :

12

MEMBRES PRESENTS

08

Date de la convocation : 04 Avril 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-09

<u>OBJET</u>: Approbation d'une Lettre-Avenant avec le Sy-Meg pour les travaux réalisés pour l'alimentation du forage de Marchand, sur le territoire de la ville de Morne-à-l'Eau

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD :

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. ALIE Paul	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X	Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mme TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE,

LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie «Eau» pour la gestion, l'exploitation et les COURRIER ARRIVÉ LE

2 4 AVR. 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/067 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant approbation du transfert des biens transférés par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) au SIAEAG au profit de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39 en date du 21 septembre 2017 portant affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) a sollicité le Sy.MEG en 2015 pour la réalisation de travaux d'extension situés à Blanchet sur le territoire de la commune de Morne-à-l'Eau, pour la desserte en énergie électrique du forage de Marchand;

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces travaux, une convention a été signée entre les parties;

CONSIDERANT que les travaux ont été réalisés, réceptionnés sans réserve, avec une décision du maître d'ouvrage, le SYMEG, le 12 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que la compétence Eau de la CANGT a été transférée au SIAEAG, qui en a confié la gestion à RéNoC-Eau;

CONSIDERANT que le forage de Marchand a été affecté à RéNoC-Eau par le SIAEAG et est depuis exploité par les équipes de RéNoC-Eau;

CONSIDERANT que le Président du Sy. MEG a transmis à RéNoC-Eau les éléments constitutifs du dossier, ainsi que la facture concernant la part de la CANGT sur le coût réel des travaux qui s'élève finalement à Quarante-six mille neuf cent quarante-six euros et Quatre-vingt-dix centimes (46 946,90€) HT;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER l'élaboration d'une lettre avenant permettant à RéNoC-Eau de se substituer à la CANGT, afin d'honorer la facture des travaux réalisés sur le forage de Marchand;

ARTICLE 2 : Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Luc BERNARD

RéNoC-Eau Rue du Docteur CHOVINO Espérance 97111 MORNE-A-L'EAU

SIRET 824 342 216 00010 Tél.: 05 90 24 83 56

COURRIER ARRIVÉ LE

2 4 AVR. 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE